



Créteil, le 19 mars 2018

Monsieur le Président,

Après avoir attaqué violemment par ordonnance le Code du Travail, les premières mesures contre la Fonction Publique ne se sont pas faites attendre.

S'appuyant sur CAP 2022, le Gouvernement multiplie les annonces brutales dans les médias depuis le début de l'année : recrutement massif de contractuels, plans de départ volontaires... Le service public avant tout mais aussi le statut même de la Fonction publique (basé sur l'indépendance vis-à-vis des politiques) sont menacés !

Ainsi, les annonces du premier ministre le 1er février dernier ont provoqué un certain émoi dans la sphère fonction publique d'une part du fait de leur brutalité et d'autre part du fait qu'elles sont intervenues sans attendre les remontées du terrain dans le cadre du forum de l'action publique et de ses déclinaisons régionales.

Ce dernier point confirme, s'il en était besoin, que cette opération relevait davantage d'une communication visant à contourner les organisations syndicales que de tenir compte des propositions qu'auraient pu faire les personnels de la Fonction Publique.

Nous nous sommes d'ailleurs laissé dire que les personnels ont su éviter ce piège d'où le très relatif succès remporté par cette pseudo-consultation.

Il n'en demeure pas moins que ces annonces nourrissent une nouvelle fois de grandes inquiétudes.

Pour bien préparer l'opinion publique à la disparition du service public, voici que la Fonction Publique, le statut général et les statuts particuliers se trouvent désignés comme autant de freins à l'émergence d'un « État start up ».

Au nom d'une conception « très spéciale » de la justice et de l'égalité, la sécurité de l'emploi et non pas l'emploi à vie (si cher à nos détracteurs) relèverait d'une anomalie qu'il conviendrait de corriger au plus vite tant elle serait devenue insupportable à nos concitoyens.

Cette campagne de dénigrement des fonctionnaires ressemble à s'y méprendre à celle qui a précédé l'augmentation de la CSG pour les retraités.

Nos concitoyens ne sont pas si naïfs et savent très bien que le statut constitue une garantie d'égalité de traitement et de neutralité pour eux. Nos collègues non plus et imaginent très bien ce que pourrait générer un dispositif de départ volontaire dans les administrations restructurées.

Les menaces sur nos missions sont nombreuses : avenir du comptable public, contrôle fiscal, cadastre, publicité foncière, recouvrement...

Demain, à la DGFIP, en cas de suppression d'emploi, il serait facile en ne proposant que des affectations éloignées de pousser les gens vers la sortie.

Demain, les collègues voient très bien ce que pourrait donner la rémunération au mérite avec la RIFSEPP, sur fond de conditions de travail dégradées.

Demain, ils imaginent très bien, s'ils étaient contractuels ce que serait leur quotidien dans un contexte de management par le stress, comparable aux méthodes utilisées chez Orange par exemple.

De nombreuses pistes, aujourd'hui ré-explorées, figuraient déjà dans le rapport Attali de 2008.

Ce contexte ne nous met pas dans un état d'esprit favorable pour examiner ce que vous nous proposez à l'ordre du jour. C'est pourquoi, nous ne participerons pas à ce CTL.